

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## Vents violents et pluies diluviennes LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 19 juillet 2013 - Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les résidents du Québec touchés par les vents violents et les pluies diluviennes qui auraient subi des dommages à leur habitation ou à leur véhicule de communiquer dans les plus brefs délais avec leur assureur.

### Des dommages multiples

Les différentes conditions météorologiques de même que les pannes électriques peuvent occasionner des dommages différents résultant par exemple de l'infiltration d'eau, du refoulement des égouts, de la chute d'arbres ou de branches, de l'affaissement d'une piscine ou d'un cabanon ou de la perte d'aliments, etc.

Tous ces dommages s'assurent. « En raison de la diversité des choix faits par les assurés en matière d'assurance habitation, nous leur conseillons de communiquer avec leur assureur afin de rapporter les dommages subis et de vérifier l'étendue de la couverture de leur contrat d'assurance » précise Line Crevier, responsable des affaires techniques et du Centre d'information au BAC.

Rappelons qu'en assurance automobile, les dommages résultant de l'eau et du vent sont couverts si l'assuré a acheté la protection « *Tous risques* », « *Accident sans collision ni versement* », ou encore, la protection « *Risques spécifiés* ».

« Lorsque l'on subit un dommage, il est important de prendre les mesures pour éviter qu'il ne s'aggrave. Nous conseillons aussi aux sinistrés de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives aux dépenses encourues en raison du dommage, et de prendre des photos ou une vidéo des biens détériorés », ajoute Mme Crevier.

Pour tout autre renseignement, les consommateurs peuvent contacter le Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 en composant le 514 288-4321 ou sans frais le 1 877 288-4321 ou visiter le site Web [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca).

### À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

**Renseignements :** Julie Bellemare  
Conseillère en affaires publiques  
Cell. : 514 953-0828